

La fourniture d'informations électroniques, une contribution des bibliothèques universitaires à la politique de mémoire nationale

Le débat portant sur la politique de mémoire nationale se concentre sur la conservation du patrimoine culturel national. Dans l'optique des bibliothèques, cette tâche est avant tout dévolue à la Bibliothèque nationale suisse et aux bibliothèques cantonales, secondées par les bibliothèques municipales et communales.

Les bibliothèques universitaires suisses contribuent pourtant activement à la constitution d'une mémoire collective, et ce, à double titre. Ainsi, elles collectionnent et gèrent une petite partie des fonds d'objets uniques (legs, p.ex.) en relation avec leur spécialisation et l'établissement universitaire auquel elles sont rattachées, comme l'illustre la présentation d' Evelyn Boesch.

La tâche principale des bibliothèques universitaires reste néanmoins la fourniture d'informations scientifiques, sous forme imprimée et électronique. Grâce notamment au travail accompli par le Consortium des bibliothèques universitaires suisses [1](#), un vaste choix de ressources internationales en ligne fait depuis longtemps déjà partie de leur offre.

La mise à disposition des informations les plus récentes est parfois implicitement, mais le plus souvent explicitement liée à leur mandat de créer une collection durablement accessible. La constitution d'une mémoire devient dès lors une entreprise qui déborde largement le cadre du patrimoine culturel national. Ce pan de la mémoire collective helvétique constitue en effet la base du travail scientifique actuel et futur, mais aussi de l'innovation.

Or, les produits électroniques, qui rendent des services remarquables pour la fourniture d'informations actuelles, nous placent devant de nouveaux défis quant à la disponibilité de leurs contenus à long terme. C'est ainsi que la plupart des titres sont utilisés en ligne sans figurer dans le fonds géré ordinairement par la bibliothèque en question. Bien qu'il existe certains droits concernant leur utilisation ultérieure, leur utilisation actuelle n'est pas liée à la création d'un fonds proprement dit, qui demande des efforts supplémentaires. Cette question est examinée dans le cadre du projet d'archivage électronique du Consortium des bibliothèques universitaires suisses.

Pour les contenus ayant trait à la Suisse, le même défi se présente. Si l'on veut être en mesure de donner une image adéquate des formes d'expression culturelles contemporaines, il faut également intégrer de plus en plus de contenus proposés en ligne par leurs auteurs, mais qui, en règle générale, ne sont pas conçus pour être conservés durablement par des tiers. Dans le cadre du projet «e-Helvetica», la Bibliothèque nationale est en train d'élaborer des solutions techniques et organisationnelles à cet effet, en collaboration avec les bibliothèques cantonales et d'autres partenaires.

Conséquence logique, des échanges intensifs ont lieu depuis entre les équipes des projets de la Bibliothèque nationale et le Consortium. Leurs orientations se complétant au niveau des contenus, les méthodes et les normes peuvent être harmonisées et uniformisées.

La forme électronique offre ainsi de nouvelles possibilités de coopération dans la constitution de cette mémoire. Elle permet notamment de limiter les redondances; toutes les tâches ne doivent pas être assurées partout de manière aussi approfondie et des solutions techniques peuvent être utilisées conjointement ou successivement. Cela revêt une importance particulière pour les institutions qui ne doivent gérer, certes, que de petits volumes de données de ce genre, mais sont néanmoins confrontées aux mêmes problèmes techniques que les bibliothèques plus grandes. Une coopération associée à des offres de prestations appropriées peut, à cet égard, ouvrir de nouvelles perspectives. La Bibliothèque nationale et l'ETH-Bibliothek, qui remplissent leur mission de fourniture d'informations dans leurs spécialités respectives, ont un rôle essentiel à jouer dans la perspective d'une politique de mémoire nationale. En tant que membres de la Conférence des bibliothèques universitaires (CBU)², elles collaborent avec les bibliothèques universitaires cantonales, de l'EPFL et celles des instituts de recherche du domaine EPF et des hautes écoles spécialisées. Le module «Licences» du Consortium, un projet soutenu initialement par la Confédération, vient par exemple d'être placé sous l'autorité de la CBU. Il est depuis longtemps déjà un prestataire de services incontournable, que le module d'E-Archiving vient logiquement compléter. Dans le domaine des bibliothèques, il existe par conséquent une base pour une coopération future visant à constituer une mémoire exhaustive de la Suisse.

Malgré les possibilités de coopération technique, la «mémo*technique*» n'est toutefois pas une fin en soi. Mais cela reste un instrument qui permet d'entretenir la mémoire culturelle collective. Compte tenu de la concentration possible des services techniques, l'expertise professionnelle des différentes bibliothèques reste un élément déterminant, et la sélection des contenus méritant d'être conservés devra être confiée au poste adéquat. Les bibliothèques universitaires, qui disposent d'une assise institutionnelle et professionnelle solides, doivent avoir cette tâche à cœur, tout comme les bibliothèques cantonales, ancrées sur le plan local.

1 <http://lib.consortium.ch>.

2 <http://www.kub-cbu.ch>.



Matthias Töwe

**Geschäftsstelle Konsortium der Schweizer
Hochschulbibliotheken**